

Flambée du prix du gasoil : face à un risque d'arrêt massif, la pêche française appelle à une réponse européenne d'urgence

Communiqué de presse - Paris, le 22 mars 2026 - Dans les prochaines heures va se jouer un moment décisif pour l'avenir de la pêche française. Face à la nouvelle flambée des prix du gasoil, l'**Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF)** et l'**Association Nationale des Organisations de Producteurs (ANOP)** tirent la sonnette d'alarme : c'est la survie même des armements français qui est aujourd'hui en jeu.

Une crise brutale qui menace l'équilibre économique du secteur

L'augmentation rapide et durable du coût du carburant pour les marins place les entreprises de pêche dans une **situation critique**. Le prix du gasoil maritime (MGO) livré à la consommation en Europe a bondi de 80% depuis le début du conflit au Moyen-Orient. Pour de nombreux navires, le carburant représente le premier poste de dépense, dont le niveau dépasse désormais le seuil de rentabilité des armements. Concrètement, **certains navires opèrent déjà à perte**, et d'autres s'apprêtent à **rester à quai**. Cette situation entraîne des arrêts forcés, une réduction progressive de l'activité et, à très court terme, un risque de désorganisation des chaînes d'approvisionnement en produits de la mer.

Dans ce contexte, l'**UAPF** et l'**ANOP** comprennent que des orientations sont actuellement envisagées par la ministre Catherine Chabaud, mais elles devront **répondre à la gravité** de la situation et **ne pas ignorer les réalités opérationnelles majeures**. C'est le cas notamment pour les navires en bases avancées et les thoniers senneurs tropicaux, qui ne rentrent tout simplement pas dans les dispositifs envisagés, ou encore des entreprises exploitant plusieurs navires. En l'état, **une partie significative de la flotte serait exclue du dispositif**.

Un précédent qui ne doit pas se répéter

Les professionnels n'ont pas oublié la crise liée à la guerre en Ukraine. À cette occasion, sous l'autorité du secrétaire d'Etat Hervé Berville, la pêche française avait été **insuffisamment accompagnée**. Le plafonnement des aides par entreprises, et non par navire, avait eu des effets désastreux, fragilisant durablement plusieurs armements et conduisant à des cessations d'activité, dont celle de l'armement **Via Océan**. Il serait insensé de reproduire aujourd'hui de tels mécanismes !

Pendant ce temps, et dans l'attente d'une réponse européenne coordonnée, **nos voisins avancent**. Plusieurs États membres ont déjà mis en place des aides significatives : jusqu'à 25 centimes par litre en Italie, 20 centimes annoncés vendredi soir en Espagne...

L'urgence d'une réponse européenne forte et coordonnée

Le problème est aujourd'hui clairement identifié : les marges de manœuvre nationales sont contraintes par le cadre européen, notamment les règles encadrant les aides d'État (plafond par entreprise), qui empêchent de déployer des dispositifs réellement efficaces.

L'UAPF et l'ANOP demandent en conséquence :

- Une intervention immédiate auprès de la Commission européenne et du Commissaire compétent pour mobiliser les mécanismes de soutien de crise tels que le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)
- Une adaptation en urgence des règles d'aides d'État, notamment la levée du plafond du de minimis par entreprise, inadapté aux entreprises exploitant plusieurs navires
- La mise en place d'une aide carburant indexée au litrage consommé, seule mesure réellement efficace, tenant compte d'une équité de traitement pour les entreprises mais également pour les marins ;

Chaque jour qui passe aggrave la situation et **les navires qui sont aujourd'hui en mer pourraient être demain à quai**. Sans réaction forte et immédiate des entreprises disparaîtront, des emplois seront menacés, les chaînes d'approvisionnement seront dérégulées et la souveraineté alimentaire fragilisée.

A l'heure des arbitrages, l'UAPF et l'ANOP appellent solennellement les autorités françaises à porter une réponse européenne à la hauteur de l'urgence. L'heure n'est plus aux ajustements marginaux : c'est maintenant que tout se joue.

A propos de l'UAPF : L'Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF) est le syndicat patronal qui fédère les armements à la pêche français qu'ils soient dirigés par des chefs d'entreprises embarqués ou non embarqués, quels que soient leurs lieux d'activité, leurs métiers ou la taille du ou des navires. Les adhérents pêchent dans les eaux des ZEE de l'Atlantique Nord-est, de l'Afrique de l'Ouest, de l'Océan Indien, et de l'Océan Austral, et aussi dans les eaux internationales. A l'issue de la procédure ouverte par la Direction Générale du Travail sur la mesure de la représentativité des syndicats patronaux en 2025, l'UAPF demeure majoritaire avec un poids de 74 % en nombre de salariés employés par les entreprises adhérentes.

A propos de l'ANOP : L'Association Nationale des Organisations de Producteurs (ANOP) fédère sept organisations de producteurs, représentant plus de 1250 navires -dont deux tiers de moins de 12 mètres- et 5000 marins pêcheurs. Présente sur toutes les façades métropolitaines, elle incarne la diversité de la pêche française, tant par la taille des navires que par les techniques, les espèces débarquées et les zones de pêche. En 2024, ses membres ont produit 298 000 tonnes pour un chiffre d'affaires de 741 millions d'euros. L'ANOP œuvre à une gestion durable des ressources halieutiques, à la valorisation des produits de la mer et à la structuration du marché, en cohérence avec les objectifs européens de la Politique Commune de la Pêche (PCP) et de l'Organisation Commune des Marchés (OCM).

Contacts presse :

Alexandre Borreil / aborreil@aya-communication.fr / 06 76 32 27 69

Antonin Violette / aviolette@aya-communication.fr / 06 47 48 63 25